

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30/11/2023

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.
 (budget annexe "Extension de la Z.C. Croix de Chapel")

Le Conseil de Communautaire,

réuni sous la présidence de Monsieur **Francis CHABALIER**, Président

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
 Constatant que le compte administratif faisait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **0,35 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES Virement à la section d'investissement	0.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement : - 32 174, 21 €	
Reste à réaliser en dépenses : - 0, 00 €	- 32 174, 21 €
Reste à réaliser en recettes : + 0, 00 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (A)	0,35 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2022	
① Exécution du virement à la section d'investissement (Titre au 1068)	0,35 €
② Affectation complémentaire en réserves	
③ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
+ 002	0,00 €
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2022	
Déficit à reporter - 002	0,00 €

Fait à Langogne, le 30/11/2023

Délibéré par le Conseil Communautaire le 30/11/2023,

Le Président,

Francis CHABALIER

Nombre de membres en exercice 29
 Nombre de membres présents 25
 Nombre de suffrages exprimés 29
 Pouvoirs 4
 VOTES : Abt : 2 Contre : 0 Pour : 27
 Date de convocation : 23/11/2023